



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
9 avril 2008  
Français  
Original : anglais

---

**Commission de consolidation de la paix  
Deuxième session  
Formation Guinée-Bissau**

**Compte rendu analytique de la 1<sup>re</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 21 janvier 2008, à 10 heures

*Présidente:* M<sup>me</sup> Viotti ..... (Brésil)

**Sommaire**

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Consolidation de la paix en Guinée-Bissau

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document* au Chef de la Section de l'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les corrections apportées au compte rendu des séances publiques de la Commission lors de la présente session seront réunies en un seul rectificatif qui sera émis peu après la fin de la session.



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (PBC/2/GNB/2)**

1. **La Présidente** dit que, si aucune opposition n'est formulée, elle considèrera que la Commission souhaite tenir des séances publiques en formation Guinée-Bissau.

2. *Il en est ainsi décidé.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

3. *L'ordre du jour est adopté.*

#### *Membres additionnels de la formation Guinée-Bissau*

4. **La Présidente**, rappelle que dans une lettre du 14 janvier 2008, le Président du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix a transmis à la formation Guinée-Bissau une liste d'États participants additionnels éventuels et d'organisations régionales, sous-régionales et internationales. Ayant reçu une confirmation écrite du désir de tous ces États et de toutes ces organisations de collaborer, elle considère que les membres sont d'accord pour les inviter aux réunions de la formation.

5. *Il en est ainsi décidé.*

6. **La Présidente** dit que, le Président du Comité d'organisation l'ayant ultérieurement informée que d'autres personnes, notamment des ressortissants du Burkina Faso, ont fait part de leur volonté de siéger au sein de la formation Guinée-Bissau, les membres de la formation doivent déterminer leur position à cet égard et transmettre au Comité d'organisation une recommandation officielle sur l'ajout de participants additionnels.

7. **M. Abdelaziz** (Égypte) propose que la formation Guinée-Bissau se contente d'ajouter le Burkina Faso à la liste de participants additionnels avant de l'adopter.

8. **M. Cabral** (Guinée-Bissau) dit que sa délégation est favorable à l'adoption de la liste de participants transmise par le Président du Comité d'organisation, avec l'ajout du Burkina Faso, État actuellement membre du Conseil de sécurité et dont un représentant préside la Communauté développement des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

9. **La Présidente** dit comprendre que les membres de la formation Guinée-Bissau souhaitent recommander au Comité d'organisation que les États figurant sur la liste de participants additionnels proposée par son président, plus le Burkina Faso, soient invités à participer aux séances de la formation.

10. *Il en est ainsi décidé.*

### **Consolidation de la paix en Guinée-Bissau**

#### *Programme de travail indicatif*

11. **La Présidente** signale que la consolidation de la paix est une entreprise complexe car, pour la mener à bien, il faut se préoccuper simultanément de questions comme la stabilité politique, la sécurité et le renforcement des capacités tant au sein des institutions qu'en vue du développement économique. Afin de s'acquitter du mandat défini par le Conseil de sécurité, la formation Guinée-Bissau doit déterminer un ordre de priorité relatif aux tâches qu'elle doit accomplir. Cet ordre de priorité doit être fixé compte tenu des souhaits et des besoins du Gouvernement et du peuple de la Guinée-Bissau pour que ce pays bénéficiaire puisse le faire sien.

12. Elle préconise que ladite formation adopte une approche à deux vitesses combinant une stratégie de consolidation de la paix à long terme et des projets à effet rapide ayant des répercussions immédiates sur la vie quotidienne de la population. Cette approche à deux vitesses concorde avec les recommandations que le Ministre de la défense de la Guinée-Bissau a faites, au nom de son gouvernement, à la Commission de consolidation de la paix lors d'une récente vidéoconférence qui correspond à l'inscription de ce pays à l'ordre du jour de la Commission.

13. La formation Guinée-Bissau doit prouver, comme celles du Burundi et de la Sierra Leone, que loin d'être un acteur de plus, compliquant la situation sur le terrain, elle peut faire un apport valable aux efforts d'autres partenaires et donateurs. En conséquence, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dresse actuellement un inventaire des activités déjà entreprises dans le pays. Cet inventaire sera un important instrument de planification pour la formation Guinée-Bissau. Les efforts qui seront ensuite accomplis devront viser à mobiliser des ressources en œuvrant avec des donateurs traditionnels et non traditionnels, ainsi qu'avec les institutions de Bretton Woods.

14. La formation en question, se fondant: sur le document d'information rédigé à la suite de la visite de la Présidente en Guinée-Bissau; sur des renseignements fournis par des autorités locales et sur ses débats thématiques tenus à New York, devra émettre un avis à l'intention du Conseil de sécurité. Elle devra tenir compte pour ce faire de ce que ce dernier souhaite que les efforts consolidation de la paix en Guinée-Bissau débutent dans les 90 jours suivant la date à laquelle le point correspondant figurera, pour la première fois, à l'ordre du jour de la Commission, c'est-à-dire, à la fin mars 2008. Simultanément, ladite formation doit concevoir une stratégie intégrée de consolidation de la paix pour la Guinée-Bissau, faisant en sorte qu'elle soit achevée à la fin de mai 2008. En juin 2008, la formation Guinée-Bissau devra examiner diverses façons d'évaluer les progrès accomplis dans l'application de cette stratégie intégrée.

15. **M. Wolfe** (Jamaïque) dit que sa délégation est favorable à l'approche à deux vitesses proposée et d'accord pour mettre l'accent sur l'apport valable de la Commission. L'on veillera à respecter les rôles de la formation Guinée-Bissau et du Comité d'organisation lors du processus de consolidation de la paix. Après avoir souligné l'importance des projets à effet rapide, l'orateur dit espérer que l'on fera le nécessaire pour dissiper les inquiétudes passées au sujet du versement en temps opportun des ressources destinées à ces projets.

16. Rappelant qu'il faut déterminer les priorités pour agir compte tenu des besoins et des souhaits du Gouvernement et du peuple de la Guinée-Bissau, il déclare que sa délégation a des réticences au sujet de la fixation d'une échéance précise pour l'émission d'un avis au Conseil de sécurité.

17. **M. Hoscheit** (Luxembourg) dit que l'insistance de la Présidente sur la nécessité d'agir en temps opportun est appropriée et conforme au message transmis par le Ministre de la défense de la Guinée-Bissau. Dans le même ordre d'idées, sa délégation adhère au recours à des projets à effet rapide afin de prouver les répercussions bénéfiques de la paix dans une situation qui demeure fragile. Il faut mettre à profit l'expérience que l'on a retirée dans le passé de ces projets lors des opérations de maintien de la paix et s'assurer qu'ils n'ont pas eu de conséquences indésirables. En d'autres termes, il faut considérer qu'ils s'inscrivent dans le développement continu que le processus de consolidation de la paix vise à créer.

18. **M. Takasu** (Japon) dit que la réunion de réflexion réussie de la Commission de consolidation de la paix pendant le week-end des 19 et 20 janvier 2008 a débouché sur des politiques communes, des engagements et des objectifs qui devront se refléter dans les travaux de la formation Guinée-Bissau.

19. Le peuple bissau-guinéen fondant de grands espoirs sur la Commission de consolidation de la paix, cette dernière doit obtenir des résultats rapides et tangibles, à commencer par la visite de la Présidente en Guinée-Bissau. Cependant, il faut garder présent à l'esprit la nature et le mandat de la Commission et du Fonds de consolidation de la paix; par ailleurs, les efforts de consolidation de la paix doivent être réalistes et tenir compte en priorité de la volonté du gouvernement et du peuple des pays intéressés.

20. Il faut inciter la Guinée-Bissau à s'approprier et assumer la responsabilité première du processus de consolidation de la paix et à définir des points de convergence pour entrer en liaison avec la Commission de consolidation de la paix. Il faut aussi tenir compte de l'expérience acquise dans le passé au Burundi et en Sierra Leone et tirer parti des possibilités offertes par des donateurs non traditionnels, dont la Banque africaine de développement, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), la Commission européenne et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

21. **M. Abdelaziz** (Égypte) dit que l'expérience doit dicter les activités du Comité d'organisation et des formations relatives à un pays. Sa délégation est d'accord avec l'approche à deux vitesses proposée par la Présidente; par ailleurs, elle attend avec impatience les résultats de l'exercice de cartographie du Bureau d'appui à la consolidation de la paix qui fournira une base utile pour concevoir une stratégie intégrée de consolidation de la paix et pour mobiliser les ressources nécessaires.

22. Elle approuve la visite prochaine de la Présidente sur le terrain et pense que le Gouvernement bissau-guinéen donnera par écrit des précisions sur ses priorités, tout comme les Gouvernements burundais et sierra-léonais, qui en ont donné à la formation relative à leur pays. Selon les règles instituées, le Représentant permanent de la Guinée-Bissau auprès de l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle essentiel en veillant à ce que son gouvernement et les

autres autorités expriment une vue cohérente de la situation.

23. Sa délégation sait bien que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix est la seule entité à disposer de financement pour les voyages. Ce manque de ressources touche particulièrement les présidents des formations relatives à des pays; il faudrait peut-être approcher la Cinquième Commission à ce sujet lors de la reprise de sa soixante-deuxième session.

24. **La Présidente** rappelle que sa visite prochaine sera exploratoire et n'empêchera nullement les autorités bissau-guinéennes et leurs représentants, à New York, de faire directement part des besoins de leur pays.

25. **M. Sow** (Guinée) dit que sa délégation apprécie l'engagement pris par la Présidente et par son pays de promouvoir la stabilité, le progrès et le développement en Afrique en général et en Guinée-Bissau en particulier. Il déclare que son pays souhaite voir la Guinée-Bissau s'avancer sur le chemin du développement et sortir de la crise où elle se trouve. Dans le passé, ses efforts ont été compromis par un manque de soutien international, mais la Commission de consolidation de la paix dispose désormais d'une occasion unique d'améliorer la situation sur le terrain grâce aux directives du Conseil de sécurité, aux suggestions de la Présidente et à l'expérience acquise au Burundi et en Sierra Leone.

26. En outre, la Guinée-Bissau, elle-même, doit être partie prenante au processus de consolidation de la paix. En conséquence, il faut lui fournir un soutien institutionnel afin que les autorités nationales et leurs représentants à New York puissent formuler et présenter des propositions d'action cohésives et coordonnées. Sa délégation espère que la visite prochaine de la Présidente sur le terrain et le document que le Gouvernement bissau-guinéen doit présenter contribueront à l'instauration rapide d'une stratégie intégrée de consolidation de la paix.

27. **M. Christian** (Ghana) rappelle que le pays de la Présidente et le sien ont précédemment collaboré avec la CÉDÉAO, la CPLP, l'ONU et d'autres membres de la communauté internationale pour créer un groupe de contact relatif à la Guinée-Bissau. Il dit ensuite que le Conseil de sécurité a confié l'étude de la situation dans ce pays à la Commission de consolidation de la paix en lui donnant un mandat nuancé pour qu'elle puisse faire part de ses vues, notamment après avoir fixé l'ordre de

priorité de ses actions, de concert avec les autorités nationales.

28. Cette approche constructive améliorera la collaboration entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Cela contribuera au succès de l'actuelle formation Guinée-Bissau et sera bénéfique pour d'autres pays qui, après un conflit, souhaitent figurer dans l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

29. Le Gouvernement bissau-guinéen a pris des mesures afin de: se préparer à la tenue d'élections législatives; poursuivre la réconciliation; et rétablir sa crédibilité en luttant, notamment, contre le trafic des stupéfiants. Une consultation de la population de la Guinée-Bissau sur le processus de consolidation de la paix aiderait à consolider la stabilité politique de ce pays par le biais de projets à effet rapide et par d'autres moyens. Finalement, la délégation ghanéenne préconise d'informer le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine des mesures de consolidation de la paix proposées, étant donné sa politique relative à la reconstruction et au développement après un conflit, conçue pour empêcher les pays de sombrer à nouveau dans les hostilités en s'attaquant à leurs causes profondes et en favorisant une paix et un développement durables.

30. **M. Antonio** (Angola) dit que sa délégation souhaite confirmer qu'elle est favorable à l'approche à deux vitesses préconisée par la Présidente, car elle tient compte de la situation particulière du pays et de la nécessité d'éviter d'ajouter un acteur de plus à ceux qui sont déjà présents sur le terrain. Sa délégation convient avec le représentant de la Jamaïque qu'il serait sage de fixer une échéance pour donner un avis au Conseil de sécurité. Les besoins qu'indiquera la Guinée-Bissau devront être de première importance.

31. **M<sup>me</sup> Stiglic** (Communauté européenne) rappelle que l'Union européenne a entrepris des activités en Guinée-Bissau, par exemple en aidant à réformer le secteur de la sécurité, en luttant contre le trafic des stupéfiants, en prenant des initiatives en matière de formation et de désarmement, enfin, en favorisant les efforts de démobilisation et de réinsertion, dit que l'Union collaborera étroitement avec la Commission de consolidation de la paix afin de parvenir à une synergie sur le terrain. Sa délégation appuie tant les conclusions de la Commission de consolidation de la paix au terme de sa récente réunion de réflexion que l'approche

préconisée par la Présidente, et elle a hâte de connaître les résultats de la visite de cette dernière en Guinée-Bissau.

32. **M<sup>me</sup> Ratsifandrihamana** (Union africaine) dit qu'elle appuie la proposition relative à la visite de la Présidente en Guinée-Bissau. Elle admet, en outre, que la communauté internationale doit consacrer toute son attention aux besoins urgents du peuple de ce pays. L'Union africaine est prête à collaborer étroitement avec la Commission de consolidation de la paix ; de plus, elle accorde un degré élevé de priorité à sa responsabilité partagée qui consiste à maintenir la paix et la sécurité sur le continent africain. À cet égard, il pourrait être utile d'appliquer à la formation Guinée-Bissau le document-cadre relatif à la reconstruction et au développement après un conflit élaboré par de l'Union africaine. L'oratrice rappelle aussi que l'Union africaine a institué un comité ministériel chargé des activités de consolidation de la paix et de reconstruction de l'Union après un conflit.

33. **M. Salgueiro** (Portugal) signale que son Gouvernement a beaucoup appuyé l'inscription de la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et il appelle l'attention sur les programmes de coopération en cours du Portugal avec la Guinée-Bissau. Lors de sa visite dans ce pays, il faudrait que la Présidente détermine avec les autorités pertinentes la façon dont la Commission pourrait le mieux contribuer aux efforts nationaux et internationaux actuels. Elle pourra ensuite faire des recommandations utiles pour améliorer la coordination entre toutes les parties prenantes en cause. La Commission de consolidation de la paix devrait aligner ses priorités sur celles du Gouvernement bissau-guinéen afin d'assurer la réussite de ses initiatives et d'éviter tout double emploi. La délégation portugaise appuie pleinement l'approche à deux vitesses adoptée par la Présidente, et elle a hâte d'écouter ses conclusions à la suite de sa visite, quand cette dernière sera de retour.

34. **M. De Palacio España** (Espagne) appelle l'attention sur les activités de coopération de son pays avec la Guinée-Bissau qui visent à développer les efforts bilatéraux et multilatéraux que l'Espagne accomplit pour lutter contre la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en Guinée-Bissau. Il souligne que son Gouvernement attache une grande importance à la problématique hommes-femmes dans le contexte de la consolidation

de la paix. Ce gouvernement attend donc avec impatience de débattre ces questions à l'avenir avec le Gouvernement bissau-guinéen.

35. **M<sup>me</sup> Gallardo Hernández** (El Salvador) suggère que la Présidente et le Représentant permanent de la Guinée-Bissau fournissent des renseignements pertinents sur les activités de la Commission de consolidation de la paix dans ce pays à la fois au Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience et aux pays de l'Organisation des États américains (OÉA).

36. **M<sup>me</sup> McAuliffe** (Fonds monétaire international) admet que la consolidation de la paix en Guinée-Bissau exigera un effort concerté de tous les partenaires traditionnels et non traditionnels de ce pays. Le Fonds a, pour sa part, récemment conclu un accord avec les autorités de la Guinée-Bissau au sujet d'une assistance d'urgence après conflit pour 2008 dont son Conseil d'administration débattit au cours des prochaines semaines. Le Fonds félicite la Commission de consolidation de la paix pour ses efforts déployés en Guinée-Bissau, et il espère pouvoir collaborer encore avec elle à l'avenir.

37. **M. Abani** (Niger) dit que la Commission de consolidation de la paix doit tirer parti de son expérience réussie au Burundi et en Sierra Leone. Les problèmes institutionnels de la Guinée-Bissau sont bien connus et sont reliés au manque d'infrastructure, à la guerre et à l'insécurité. L'orateur se réjouit que la Présidente ait décidé de se rendre dans ce pays. Il déclare, en outre, que son Gouvernement est disposé à prêter toute l'assistance qui sera nécessaire à cette occasion. Finalement, il souligne que la Commission devrait collaborer étroitement avec la CEDEAO, l'Union africaine et le Représentant permanent de la Guinée-Bissau au sujet du travail qu'elle doit accomplir en Guinée-Bissau.

38. **M. Jarra** (Gambie) déclare que son pays a des rapports étroits et fructueux avec la Guinée-Bissau et que son Gouvernement est fier d'avoir joué un rôle déterminant lors des efforts accomplis pour restaurer et maintenir la paix dans ce pays. La création d'une formation Guinée-Bissau constitue un bon pas en direction de l'instauration d'une paix durable, de la sécurité et du développement dans ce pays; aussi, son gouvernement est-il disposé à prêter toute l'assistance nécessaire pour ce faire.

39. **M. Seck** (Sénégal) accueille favorablement l'approche de la Présidente et il souligne particulièrement combien il importe que la Guinée-Bissau s'approprie le programme qui lui sera proposé. Elle devra, de plus, rester en liaison avec son Représentant permanent. Il admet aussi qu'il est important de déterminer quels sont les projets actuels en Guinée-Bissau afin d'améliorer l'efficacité du travail de la Commission. Il convient d'accomplir d'urgence ces efforts étant donné la situation dans ce pays.

40. **M. Cabral** (Guinée-Bissau) remercie les membres de la Commission de consolidation de la paix d'avoir plaidé sans équivoque la cause de son pays, cela prouve que le Conseil de sécurité a eu raison d'instituer une formation Guinée-Bissau. À titre de nationale du Brésil, pays avec lequel la Guinée-Bissau a entretenu pendant longtemps des liens historiques et linguistiques, la Présidente de la Commission est en particulièrement bonne position pour comprendre les problèmes urgents auxquels la Guinée-Bissau est confrontée. Sa visite prochaine dans ce pays donnera donc à la Commission de consolidation de la paix une bonne occasion de faire le bilan de la situation actuelle et de déterminer ce qu'elle fera désormais. La Présidente devra parallèlement, œuvrer pour favoriser une coopération entre la Guinée-Bissau et d'autres pays qui se trouvent hors du cadre de la Commission de consolidation de la paix. Il est important qu'elle parle ouvertement et franchement avec toutes les parties prenantes lors de ce processus, y compris avec des membres de la société civile.

41. Certes, son pays fait son possible pour s'approprier le programme le concernant, mais la réussite de ce programme dépendra aussi du soutien que l'ONU lui accordera, en particulier par le biais de la Commission de consolidation de la paix. L'orateur souligne, à cet égard, que les efforts internationaux doivent compléter les activités nationales actuelles et soutenir celles, bilatérales et multilatérales, déjà en cours. L'objectif ultime de tous ces efforts est d'améliorer les conditions de vie en Guinée-Bissau en ramenant la paix, et d'instaurer la stabilité politique. Finalement, M. Cabral salue les efforts accomplis pour inclure une perspective d'équité entre les sexes dans l'œuvre de la Commission et il attire l'attention sur les succès que son pays a remportés pour y parvenir.

42. **La Présidente** se félicite de tous les appuis précédemment exprimés en faveur de la création d'une

formation Guinée-Bissau. Elle ajoute que les présentes sont clairement parvenus à une entente sur l'action que la Commission de consolidation de la paix doit désormais entreprendre.

*Visite en Guinée-Bissau*

43. **La Présidente** dit que, lors de sa visite prochaine en Guinée-Bissau, elle consultera un certain nombre de ministres du Gouvernement, notamment le Premier Ministre. Elle a aussi l'intention de rencontrer le Président du Parlement, des membres de la communauté diplomatique, des représentants d'organisations et organismes internationaux, enfin, des membres de la société civile. La visite devrait ainsi lui donner une bonne occasion d'évaluer la situation sur le terrain car elle sera bien placée pour le faire. Elle a hâte de présenter ses conclusions à la Commission à son retour.

*La séance est levée à 11 h 45.*